

Objet : Commande Publique – Décision d’attribution du marché CAA26014 – Travaux de réfection de fondations et de génie civil du réservoir des Maisonnnettes Arêches Beaufort

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 23 avril 2026 abrogeant la délibération n°02 du 1^{er} février 2024 et donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Travaux de réfection de fondations et de génie civil du réservoir des Maisonnnettes Arêches Beaufort » avec les entreprises les mieux disantes retenues par la Commission Achat,

Vu l’arrêté n°2026-101 en date du 24 Avril 2026 donnant délégation à Monsieur Christian EXCOFFON pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Considérant qu’il y a lieu de faire appel à des prestataires pour les travaux de réfection de fondations et de génie civil du réservoir des Maisonnnettes Arêches Beaufort géré par la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et l’unique offre présentée,

Vu l’avis de la Commission d’Achat en date du 15 juin 2026,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA26014 – Travaux de réfection de fondations et de génie civil du réservoir des Maisonnnettes Arêches Beaufort » est confié à l’entreprise suivante :

EST OUVRAGES Agence Rhône Alpes – 314 rue des Champagnes – 73290 LA MOTTE SERVOLEX pour un montant de 151 365,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Article 2 : Le présent marché est un marché de travaux, d’une durée de 85 jours, toutes tranches confondues.

Article 3 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l’application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l’Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 15 juin 2026

Le Vice-Président,
Christian EXCOFFON

